

Etaient présents : Mesdames et messieurs MATHEU Christelle — DURAND Christophe - PAUCHET Agnès – LE MAILLOUX Eric - ESPAGNOL Xavier - MAHE Christine – GUICHAOUA Yann – BUSIER Angélique - MANCEL Corinne

Procurations :

Absent : KOFFI Samuel – BOY Dimitri - BOSS Rudy

Monsieur Christophe DURAND a été élu secrétaire.

ADMINISTRATION GENERALE : ANNULATION – VŒU SUR LA REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite au visa de la Sous-Préfecture relativ à la délibération prise le 03 Juillet 2025 citée en objet, cette dernière est ANNULEE.

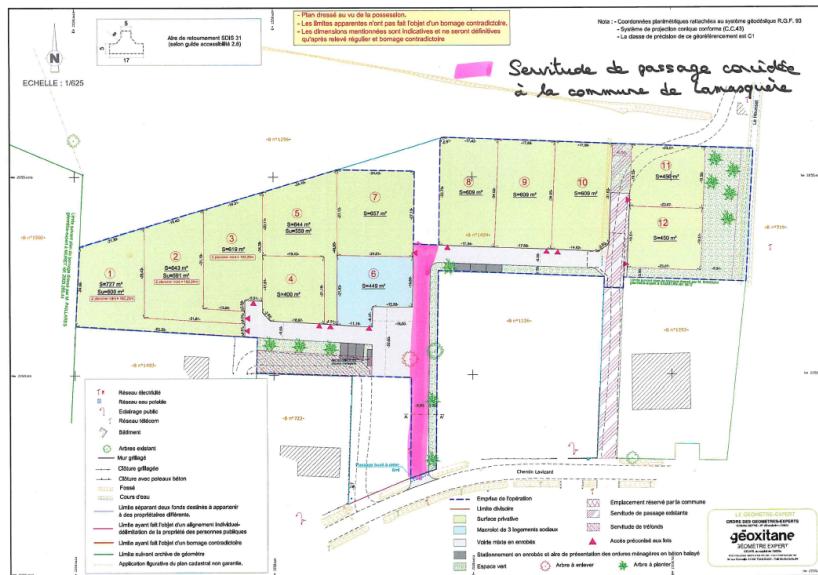
Vote à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE : RENONCIATION A AQUERIR LE FONCIER D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°7

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 13/03/2019, un emplacement réservé n°13 devenu l'emplacement réservé n° 7 avait été institué au profit de la Commune afin d'envisager la création d'un accès au futur secteur de développement. L'emplacement réservé concerne la parcelle cadastrée section B n°1404.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, les propriétaires de la parcelle cadastré section B n°1404 ont mis en demeure la Commune d'acquérir l'emprise correspondante à l'emplacement réservé par courrier réceptionné en Mairie le 02 Juillet 2025.

Elle indique qu'une autorisation d'urbanisme portant à la fois sur l'opération en vue de laquelle l'emplacement a été réservé et sur un autre projet peut être légalement délivré, dès lors que ce dernier projet est compatible avec la destination assignée à l'emplacement réservé.



Vote à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE : MOTION POUR SOUTENIR NOS PETITES LIGNES REGIONALES

Engagement de l'État pour le sauvetage des lignes ferroviaires du quotidien

Notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre métropole : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Article 1 : Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires.

Article 2 : Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité.

Article 3 : Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

Article 4 : Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 18 heures 20.